



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'ATTENTE
- région Ile-de-France -**

Pour tout emplacement en Ile-de-France de bateau à usage d'habitation
sur le domaine public fluvial géré
par Voies navigables de France ou Ports de Paris

Ce document ne vaut pas autorisation de stationnement

Formulaire à remplir et à retourner signé à :

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Direction territoriale Bassin de la Seine

Service Domaine

Bureau des Bateaux Stationnaires

5 bis Edouard Nieuport 92158 SURESNES Cedex

Tél: 01 46 25 04 57

Mail : bateauxstationnaires.dtbs@vnf.fr

Je soussigné (Nom, Prénom).....

Né(e) le..... à.....

Nationalité..... Profession.....

Adresse.....

Téléphone..... Mail.....

Propriétaire du bateau : OUI ou NON

Devise du bateau N° d'immatriculation

Dimensions : Longueur..... Largeur..... Tirant d'eau..... Tirant d'air.....

Le bateau est actuellement stationné à.....

- **Le demandeur doit être un particulier ou une société civile (les demandes émanant d'associations, de sociétés commerciales ne seront pas prises en compte).**

- **La demande doit être afférente au stationnement d'un bateau à usage privatif à vocation de logement, à l'exclusion de tout autre type d'usage (activité associative, commerciale).**

Liste des pièces à fournir avec le formulaire rempli :

- Copie de votre carte d'identité (recto/verso) ou passeport
- Copie de votre certificat d'immatriculation
- Copie de votre titre de navigation*
- Copie de votre autorisation de stationnement

Renseignements certifiés exacts

Fait à :

Le :

Signature :

Il est rappelé que la demande de maintien sur la liste d'attente doit être effectuée tous les ans avant le 31 décembre sous peine de radiation.

**Certificat communautaire, d'établissement flottant ou carte de circulation.*

Mentions légales : VNF/DTBS/SDAD

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'établissement de listes pour la gestion des demandes d'attribution d'emplacements pour les bateaux-logement. Les destinataires des données sont : Services internes VNF, Ports de Paris, Commission des emplacements bateaux logement, (listes anonymisées). Conformément à la loi «informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 , vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à VNF/DTBS/SDAD, 18 quai d'Austerlitz, 75013 PARIS. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.